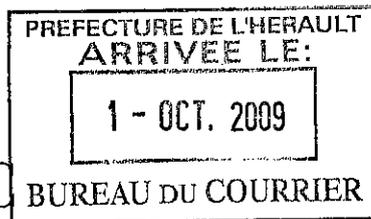




UVIGNAC



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
—
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
—
X^e CANTON DE MONTPELLIER

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29
Date de la convocation : 22 septembre 2009

N° 61

L'an deux mille neuf et le vingt huit du mois de septembre, le Conseil municipal de la Commune de Juvignac s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence du Maire.

PRÉSENTS : Mme SANTONJA, MM. COMBE, CONTE, Mme ROMÉRO, M. OUSSET, Mmes GAUZY CHABLE, PLAYS, M. BOUISSEREN, Mme ALQADI NASSAR, M. CAPRON, Mme RAMON BOTONNET, M. PAUL, Mme CARRETIER, M. CARILLO, Mlle VAN ELST, M. SAUVAN, Mme FONS VINCENT, MM LE NGUYEN, TALBOT, FÉVRIER, BOUSQUEL, Mme BOULANGÉ, M. PLANCHERON

PROCURATIONS : Mme LABORDE en faveur de Mme ROMÉRO
M. ALLOUCHE en faveur de M. TALBOT
M. GRÉPINET en faveur de Mme GAUZY CHABLE
Mme CONFAIS en faveur de Mme CARRETIER
Mme TARAYRE en faveur de M. FÉVRIER
M. SAVY en faveur de M. BOUSQUEL

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - DESHERBAGE

Rapporteur : Madame ALQADI NASSAR

Vu le code des communes et notamment l'article L 122-20,

Considérant qu'un certain nombre de documents intégrés depuis plusieurs années aux collections de la bibliothèque doivent être réformés parce qu'ils contiennent une information obsolète ou sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale,

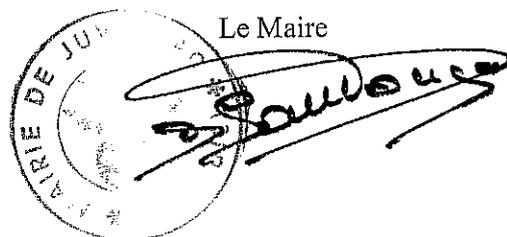
Il est proposé au Conseil municipal de :

- retirer des collections les livres dont l'état physique ou le contenu ne correspondent plus aux exigences de la politique documentaire de la bibliothèque municipale,
- céder gratuitement à des institutions ou à des associations les livres réformés ou à défaut de les détruire et si possible de les valoriser comme papier à recycler,
- constater l'élimination des ouvrages dans un procès-verbal mentionnant le nombre d'ouvrages éliminés et leur destination, auquel sera annexé un état des documents éliminés comportant les mentions d'auteur, de titre et de numéro d'inventaire, cet état pouvant de présenter soit sous forme d'un paquet de fiches, soit sous forme d'une liste,
- charger la responsable de la bibliothèque de mettre en œuvre la politique de régulation des collections et de signer les procès-verbaux d'élimination.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte la proposition de Madame ALQADI NASSAR à l'unanimité des suffrages.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an sus dits.

Le Maire

A circular official stamp is partially visible, with the text "MAIRIE DE JUM..." around the perimeter. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "ALQADI NASSAR".

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture
le 30.09.2009
et publication
le 30.09.2009